



CVO

TEEN GAME

CALLING OF 2019

Coordination and management: Alfonso González-Calero.
Curators: Carmen Vera Gutiérrez y Jorge de la Cruz.
Organized: INVESTIGACIÓN Y ARTE. C/ Santa María, 15 28014 – Madrid

+34 91 369 35 80 / cuvofestival@gmail.com

1) Concept du festival de vidéo-artistique « CUVO » 2020:

- Le Festival de vidéo artistique « CUVO » est né de la volonté de recueillir et rassembler diverses propositions de production audiovisuelle tant au niveau national que international, cela d'un point de vue novateur et en transgression des normes.
- Son objectif est de pouvoir donner aux artistes une opportunité de diffuser leurs travaux, dans une structure aussi bien fixe qu'itinérante, facilitant ainsi l'accès du public et sa compréhension de la vidéo artistique.
- **La thématique de cette édition du festival "CUVO" est "teen game", les œuvres proposés doivent donc être en relation, ou se trouver véhiculé, de quelconques manières avec et par cette idée.**
- Il n'existe aucune limitation de type conceptuel ou expérimental, le festival étant ouvert à n'importe quel type de vidéo, d'expérimentation entre le son et l'image, nous paraissant avoir de l'impact ou pouvant être innovant.
- Le festival exposera une sélection de 8 des vidéos proposées. Il n'y aura, en aucun cas, une élection ou quelque forme de compétition et de remise de prix entre les vidéos sélectionnées.

2) Appel:

- Un appel au niveau internationale sera lancé à destination des artistes.
- La limite de réception du travail est fixé au 30 septembre 2019 à minuit (GMT +1), passé cette date plus aucun travail ne sera accepté.
- Pour l'envoi des œuvres ou pour toutes questions, le contact sera le même, "**cuvofestival@gmail.com**".
- De toutes les propositions reçu, 8 œuvres seront sélectionnées et présentés lors du troisième festival CUVO de vidéos artistiques.

3) Calendrier et lieu d'exposition du festival:

- Les œuvres sélectionnées pour faire partie du festival, ainsi que les autres prestations, seront présenté **du 3 au 8 janvier 2020**, dans la galerie "Art Room" située au 15 rue Santa Maria à Madrid (Espagne).
- Suite à cela les œuvres seront exposées de manière itinérante dans diverses galeries et sites affiliés à vocation d'exposition et de divulgation artistique, aussi bien dans un cadre public que privé.

4) Cahier de charge des vidéos:

- Une vidéo par artiste ou collectif est permise.
- Les vidéos ne peuvent pas avoir été réalisées antérieurement au 1er janvier 2018.
- Elles peuvent avoir été présentées à d'autres concours ou festivals de vidéos artistiques.
- Dans le cas où elles seraient sélectionnées, elles devront être retirées de toutes plateformes internet durant l'année dans laquelle s'inscrit le festival CUVO 2020, excepté du site de l'artiste.
- Il est recommandé que les vidéos ne dépassent pas les 5 minutes et en aucun cas les 7 minutes.
- Les vidéos en toutes langues sont acceptés, mais si elles contiennent un dialogue ou texte dans une langue autre que le castillan/l'espagnol, **la présence de sous-titres est obligatoire** (en espagnol).
- En aucune circonstance ne seront acceptés les travaux réalisés sous d'autres critères qu'un critère artistique ou qui porteraient atteinte de quelques manières que ce soit aux lois en vigueur sur le territoire espagnol et inscrites dans la Déclaration Universel Des Droits De l'Homme. Le Festival CUVO et ses collaborateurs déclinent toutes responsabilités, elles seront uniquement du ressort de l'auteur, et se débarrasseront du matériel si cela ne devait pas être le cas.
- Les vidéos présentés doivent être les originales, de même que les artistes ou le collectif doivent être en possession des droits d'auteurs de ces dernières, du son comme des images.
- La direction et les commissaires d'expositions ou quelconques personnes faisant partie de l'organisation du festival, ne seront responsables de la véracité des données communiqués par les participants. En cas de problème avec les droits audiovisuels, vous êtes priés de nous contacter à l'aide de l'adresse mail précédemment donnée.

5) Procédure d'envoi de l'œuvre:

- L'envoi de l'œuvre se fait en ligne, pour cela les intéressés doivent envoyer leurs travaux à l'adresse mail "**cuvofestival@gmail.com**".
- Dans le cas où, pour quelconques raisons, il n'est pas possible d'envoyer l'œuvre par internet, les organisateurs du festival essayeront de proposer une solution alternative par l'envoi d'un DVD (format PAL). Si cette méthode devait être utilisé la date de

l'enregistrement par la poste ne devra pas dépasser la date limite précédemment indiqué.

- **Devra être ajouté par mail le formulaire de données en PDF** de la vidéo indiqué ci-dessous :

Nom de l'artiste/s

Nationalité

Court Curriculum Vitae (site du professionnel si il en a un)

Titre de l'œuvre

Durée

Date de réalisation

Description de l'œuvre (pas plus de 5 lignes).

Une à cinq photos de l'œuvre (72 ppp JPEG)

Rapport (16:9)

E-mail et numéro de téléphone

- Il est recommandé d'utiliser le format H.264/MPEG-4 ou un autre format standard permettant une visualisation de bonne qualité.

- La capacité de stockage recommandée par fichier est de 1GB.

6) Consentement, protection des données:

- En présentant sa vidéo l'auteur cède à l'organisation du festival le droit de distribution et de reproduction dans les espaces sélectionnés pour sa présentation, aussi bien dans le lieu d'exposition principal que dans les lieux sélectionnés pour la présentation itinérante. Il autorise également que son nom et les crédits de la vidéo soient publiés sur la liste qui présentera tout les participants.

- De plus l'organisation se réserve le droit d'utiliser les noms, prénoms et les images fixes des participants sélectionné et de leurs vidéos, chaque fois qu'elle aura l'intention de diffuser et de faire la promotion du festival, ainsi que pour faire de la publicité dans les médias publiques, sans que cette utilisation ne les obligent à quelconques rémunérations.

- La cession de ces droits sont toujours d'actualité une fois le festival et les représentations itinérantes closes, sous consentement tacites des deux partis, à l'exception que le propriétaire n'ai indiqué le contraire.

- La simple participation avec l'envoi des œuvres engage l'acceptation des réglementations de ce festival.

7) Honoraires:

- Dans le cas où les accords passés entre les entités engendrent des contreparties économiques, l'argent reçu sera destiné à couvrir les frais dérivés de diffusion, indemnités journalières des organisateurs et coordonnateurs, et également à payer le cachet des artistes sélectionnés, qui sera toujours de 50% des redevances fixés.

Les redevances fixés seront établit au cour de l'année 2020 et seront communiquées par la page web ou par courrier électronique aux artistes concernés, qui sont ceux sélectionnés pour cette édition.

L'organisation veillera à ce que la diffusion des œuvres soit maximales (incluant les moyens de communication numériques) dans le cadre où cela pourrait avoir un impact sur les recettes générées, qui seront réparti par la suite.

- Dans le cas où ils existeraient un paiement à destination des participants, il sera réalisé en tenant toujours en compte les possibles retenues d'impôts et fonctionnements particulier appliqués à chaque cas en particulier.

- Dans le cas où le projet ne recevrait aucune aide économique, le Festival s'engage à la diffusion de l'œuvre dans la galerie "Art-Room" ainsi que dans d'autres lieux d'expositions où la projection des œuvres ne coûteraient rien à l'organisation.

- L'organisation du festival se réserve le droit de réaliser des modifications sur les points présentés ici, tout sera mis en œuvre pour communiquer le plus rapidement possible ces changements aux participants.

- Le non respect du règlement présenté ici signifiera une exclusion du festival. Le fait de prendre part au festival signifie la totale acceptation des normes ici-présentes et des bases exposés.

- Pour plus d'informations, consulter la page web "www.cuvofestival.com" ou notre page [Facebook](#), [Twitter](#), ou [Instagram](#)..